LE QUOTIDIEN DU MEDECIN.fr

Violences sexuelles sur mineurs

Du fait divers au cas clinique

Dr Alain Marié | 08.03.2018

L'histoire de Thomas B, fils de confrères de Nice, est un fait divers parmi d'autres, largement commenté par la presse locale et nationale. Mais le décryptage effectué par le Dr Violaine Guérin, présidente de SVS (Stop aux Violences Sexuelles) en fait un véritable cas clinique qui devrait aider à la sensibilisation du corps médical, pour mieux dépister et prendre en charge des violences sexuelles sur mineurs.

Thomas a 13-14 ans quand il subit les attouchements répétés d'un prêtre niçois, lors de camps de vacances. L'auteur de ces actes est proche de la famille, il est considéré par la communauté comme « un homme de bien ».

Contrairement à d'autres enfants, Thomas n'est pas dans une véritable amnésie post-traumatique mais il décide de « gérer seul », sans rien dire. Sa mère, médecin, ne se rend compte de rien, ce qui explique pour beaucoup sa culpabilisation actuelle.

La mort de la grand-mère

Plus de 20 ans plus tard, la grand-mère de Thomas meurt et, fort logiquement, la famille pense tout de suite à cet ecclésiastique pour célébrer la messe de funérailles. Thomas craque « Ah, non pas ce salaud ! ». Il raconte tout et décide de se lancer dans une difficile aventure : il porte plainte. Pour Violaine Guérin, ce scénario, cet incroyable délai, l'existence d'un facteur déclenchant (la révélation) se retrouvent chez de nombreuses victimes. L'épais dossier des « hommes de Lyon » (dont on reparlera à l'occasion du procès de Monseigneur Barbarin) en fournit de multiples exemples. Cela est particulièrement vrai pour des hommes qui répugnent à évoquer des faits qui sont vécus comme une atteinte à leur virilité, qui peuvent faire craindre à leurs conjoints que les anciennes victimes deviennent à leur tour auteurs. Bien sûr, souligne le Dr Violaine Guérin, ce long silence laisse souvent des traces profondes au plan psychologique mais aussi à travers de multiples affections somatiques que l'on relie aujourd'hui aux violences sexuelles.

La peur de s'en prendre à une institution

Dans le cas présent, comme dans la région lyonnaise, l'omerta est aussi favorisée par la puissance d'une institution qui a été très longue à se remettre en cause et qui a trop longtemps donné l'impression de couvrir les auteurs, parfois en les éloignant. D'ailleurs, à ce jour, Thomas est le seul Niçois à avoir porté plainte même si le Procureur a recueilli plusieurs témoignages concordants. Le frère jumeau de Thomas lui non plus n'a pas porté plainte, même s'il soutient son frère. En région lyonnaise, alors que l'on estime à plus de 500 le nombre de victimes, on n'a enregistré que 74 plaintes. L'environnement proche n'a d'ailleurs pas une réaction univoque ; ainsi, dans la région lyonnaise, pour la moitié des parents de victimes présumées, c'est l'église qu'il importe de défendre en premier. La mère de Thomas a rencontré de nombreuses réactions hostiles, depuis qu'elle a décidé de soutenir l'action de son fils.

Le rôle du médecin

Dans ces contextes difficiles, le Dr violaine Guérin rappelle que le rôle du médecin n'est sûrement pas de juger mais de s'impliquer dans la détection et la prise en charge de ces agressions sexuelles. Tout d'abord pour les prévenir, en sachant qu'un auteur non traité est multirécidiviste. Par ailleurs, des études récentes confirment que ces agressions ont des conséquences psychologiques et somatiques, souvent sous-estimées mais parfois dramatiques. Dépression et culpabilisation sont toujours au rendez-vous. Thomas et sa mère ont dû être pris en charge. Mais, reconnaît le Dr Violaine Guerin, les médecins n'ont reçu aucune formation dans ce domaine. Le progrès passe sûrement par là.

Source : Le Quotidien du médecin n°9646

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services ou des offres adaptés à vos centres d'intérêts |